



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 037-2020
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.58

Déposée le : 02.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Augstburger (Gerzensee, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Répartition géographique des expertises de véhicules réalisées par l'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner les points suivants :

1. En raison du déménagement prévu du centre d'expertises et d'examens Berne à Münchenbuchsee, les communes au sud-est de Berne passent désormais sous l'égide du centre d'expertises et d'examens Oberland bernois, à Allmendingen, près de Thoune.
2. En plus de pouvoir reporter la date de l'expertise par voie électronique, les propriétaires de véhicules à moteur peuvent désormais sélectionner le centre d'expertises et d'examens de leur choix.

Développement :

Le centre d'expertises et d'examens Berne au Schermenweg à Berne et à la Milchstrasse change de site et déménage à Münchenbuchsee. Il est judicieux de s'interroger sur l'intérêt d'intensifier encore plus la circulation entre Berne et Münchenbuchsee, le trafic sur cet axe étant déjà saturé.

Pour nombre de propriétaires de véhicules à moteur des communes du sud-est de Berne, il est nettement plus facile et moins stressant du point de vue du trafic de se rendre au centre d'expertises et d'examens Oberland situé à Allmendingen, près de Thoune, en matinée et en fin d'après-midi.

Destinataires
– Grand Conseil